



ÉCO-FICHE DU MARIN - N°1



Art 1- Je ne jetterai aucun débris non biodégradable par-dessus bord. Pour ce, je prends avant de partir toutes les dispositions nécessaires pour n'embarquer que le minimum d'emballages, prévoir des solutions de tri et de rangement pour conserver ces déchets et faciliter leur gestion à terre.

Selon l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), 150 millions de tonnes de déchets se trouveraient actuellement dans les fonds de la mer du Nord, 50 millions de tonnes dans le Golfe de Gascogne, 300 millions de tonnes dans le bassin de la Méditerranée et 40 millions en mer Adriatique. Selon la réglementation pour la prévention des pollutions par les déchets des navires, Annexes V et VI de la convention MARPOL 73 / 78 : « Le rejet en mer des déchets est interdit pour tous les plastiques des cordages synthétiques, filets de pêche, cendres d'incinération de déchets qui pourraient contenir des résidus toxiques ou de métaux lourds et tous les autres déchets solides incluant, les papiers, chiffons, verre, métaux, bouteilles, céramique.

Par ailleurs, en dehors des dispositions particulières pour certaines zones maritimes, les rejets en mer des reliefs de repas doivent se faire aussi loin que possible des côtes et jamais à moins de 12 milles nautiques de la terre la plus proche. »



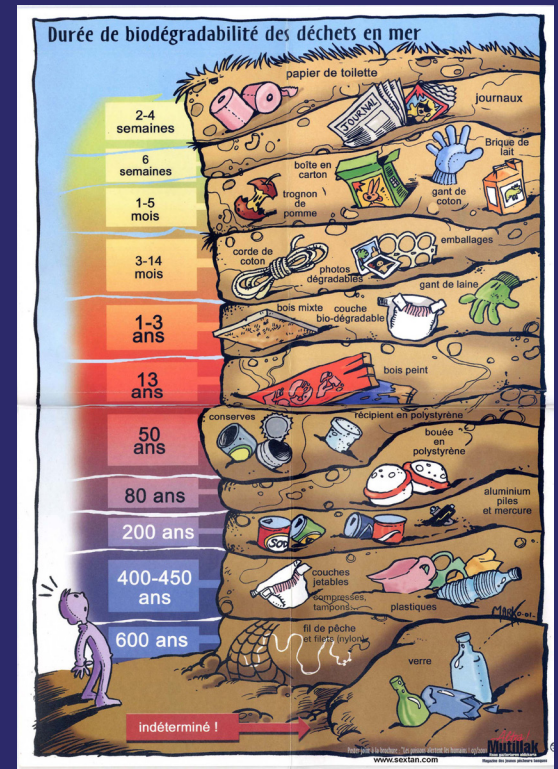
Pourquoi ne faut-il pas jeter ses débris non biodégradables par-dessus bord, verre et métal compris ?

Jeter ses déchets non biodégradables en mer n'est pas un acte innocent. Chaque type de déchets met plus ou moins longtemps pour disparaître en mer et a des impacts non négligeables.

Les déchets les plus communs au fond des mers sont les déchets plastiques et issus de la pêche qui sont aussi ceux les plus longs à se dégrader.

La Charte de l'éco-marine contient 13 petits articles essentiels, qu'en tant qu' « ambassadeurs de la mer » ses signataires doivent respecter et essayer de mettre en application.

Parce que la Charte de l'éco-marine ne se veut pas être un « simple bout de papier », nous avons créé les « éco fiches du Marin » qui facilitent l'application de cette charte et vous donne des solutions face aux différentes difficultés que vous pouvez rencontrer dans son application.



Source : Altixa ! Mutillak n°7/2001 - www.sextan.com

Les impacts sur le milieu marin sont :

- Des impacts visuels
- Des impacts sur la faune et la flore
- Des impacts sur le sol et l'eau par les résidus de dégradation (ex : baisse de la qualité de l'eau car modification physico-chimique).